

Compte-rendu de la réunion du Conseil

Municipal du 21 novembre 2011

PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, DANIELE M, BACHMANN F, BALAIR B, CURTENAZ M, GERMAIN C, GODARD JC, PUTELAT A, TEYSSIEUX L.

Convocations du 15.11.2011

URBANISME : TAXE D'AMENAGEMENT :

Lecture est donnée au Conseil Municipal du dispositif portant sur la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi N° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010. La taxe d'aménagement s'appliquant sur tous travaux soumis à autorisation, en vigueur à compter du **1^{er} mars 2012**, se substitue à la Taxe Locale d'Equipement. La Commune étant dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la Taxe d'Aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %. La Commune peut fixer librement un autre taux compris entre 1 et 5 %.

Eu égard aux décisions adoptées par les communes environnantes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2.5 %.**

REGULARISATIONS BUDGETAIRES :

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour régulariser les crédits prévus à certains articles du budget 2011. Ces virements portent sur un montant total de 26 300 €.

ADHESION CCS AU SYNDICAT DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL :

Par délibération en date du 10 octobre 2011, la Communauté de Communes de la Semine a émis un avis favorable à son adhésion au **SIGETA** (Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil) pour les gens du voyage, à compter du 1^{er} janvier 2012. Après en avoir délibéré, en application des statuts communautaires, le Conseil Municipal entérine cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Prend connaissance de la **fin des travaux de construction des logements par la SEMCODA**, disponibles à la location dès le 15 décembre 2011
- Se réjouit du classement de la Commune au **1^{er} rang du concours départemental des villages fleuris** de moins de 2 000 habitants
- Mandate le Maire pour diligenter les démarches dans le cadre **du sinistre partiel de la toiture de l'ex-maison BOUCHOUD à Fiolaz**

- Prend connaissance de l'achèvement de la réfection de la **voirie du Chemin des Grands Bois** – le remplacement de la **conduite d'eau potable Rue des Vignes** est différé au printemps 2012
- Fixe la cérémonie des **vœux du Maire aux éloisiens au vendredi 6 janvier 2012**
- Est informé des délibérations prises par la **Communauté de Communes de la Semine** :
 - . Transfert de plein droit, au 1^{er} décembre 2011, des pouvoirs de police spéciale des Maires à la CCS compétente dans les domaines de l'assainissement et de la gestion des déchets ménagers
 - . Consultation d'entreprises pour la construction de la station d'épuration de la Cugnière à Fiolaz
 - . Dépôt de la demande de permis de construire de la Maison de Vie à la Croisée programmé fin novembre 2011.

LE MAIRE,

Marthe CUTELLE